

## ADDENDA No. 003

**No de la DP: SEN-034 22/23**

**Titre: Projet de carboneutralité 2030 du Sénat du Canada**

---

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la soumission et des documents relatifs au contrat. Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.

---

### **Générale**

#### **Question et Réponse**

Q3: Le Sénat du Canada pourrait-il préciser quel niveau d'autorisation organisationnelle et personnelle est requis pour le niveau « Accès au site » du Sénat ? Existe-t-il une cote de sécurité du SPAC/Programme de sécurité des contrats (PSC) (c.-à-d., fiabilité ou secret) qui serait considérée comme équivalente au niveau « Accès au site » du Sénat ?

R3: Une cote de sécurité valide est une condition de tout contrat avec le Sénat et est requise pour ceux et celles avec qui le Sénat peut avoir besoin de partager ou de donner accès à des renseignements, des biens ou des lieux de travail de nature délicate ou classifiés.

Le Sénat travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux pour déterminer les niveaux d'attestation de sécurité équivalents entre le Sénat et les autres institutions fédérales qui ont émis une cote de sécurité. Cette démarche est effectuée au cas par cas.

Kelly Shields  
Conseillère principale en approvisionnement  
Le Sénat du Canada  
[Proc-app@sen.parl.gc.ca](mailto:Proc-app@sen.parl.gc.ca)